



L'ALCHYMISTE

RÈGLEMENT DU TIRAGE AU SORT « LE GRAND SAINT PASSE CHEZ L'ALCHYMISTE »

ARTICLE 1 — ORGANISATEUR

Le tirage au sort est organisé par L'Alchymiste SRL, Place Ferrer 22, 6220 Fleurus (BCE 1025.049.280), ci-après « L'Alchymiste ».

ARTICLE 2 — DURÉE

Les inscriptions sont ouvertes du 15 octobre 2026 au 5 décembre 2026 à 23 h 59 (heure belge).

ARTICLE 3 — PARTICIPATION

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer, il suffit d'être inscrit à la lettre mensuelle de L'Alchymiste au moment du tirage, par l'un des moyens suivants :

- le formulaire de la page www.alchymiste.be/la-lettre (accessible aussi par le QR code présent sur nos stands) ;
- le formulaire d'inscription de la page d'accueil du site www.alchymiste.be.

Les personnes déjà inscrites à la lettre avant le 15 octobre 2026 participent automatiquement, sans démarche supplémentaire.

Une seule participation par personne et par adresse e-mail. Une personne qui se désinscrit de la lettre avant le tirage ne participe plus.

Le tirage est réservé aux personnes majeures résidant en Belgique. Les associés de L'Alchymiste et les membres de leur famille ne peuvent pas participer.

ARTICLE 4 — LOT

Un seul lot est mis en jeu : une carte cadeau L'Alchymiste d'une valeur de 25 € TVAC.

La carte cadeau est utilisable en une ou plusieurs fois sur la boutique en ligne www.alchymiste.be et sur nos stands, pendant trois mois à compter de sa date d'envoi. Elle

peut être offerte à une autre personne majeure. Elle ne peut être ni échangée contre de l'argent, ni remboursée, ni prolongée.

ARTICLE 5 — TIRAGE ET DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le tirage au sort a lieu le dimanche 6 décembre 2026, parmi l'ensemble des adresses inscrites à la lettre à cette date, au moyen d'un tirage aléatoire.

Le gagnant est prévenu par e-mail le jour même. Il dispose de 14 jours pour répondre. Sans réponse dans ce délai, un nouveau gagnant est tiré au sort.

Avec l'accord du gagnant, son prénom et l'initiale de son nom peuvent être annoncés dans la lettre et sur les réseaux sociaux de L'Alchymiste.

ARTICLE 6 — DONNÉES PERSONNELLES

Les adresses e-mail sont utilisées uniquement pour l'envoi de la lettre de L'Alchymiste et pour la gestion de ce tirage. Elles ne sont jamais cédées à des tiers. Chacun peut se désinscrire à tout moment, d'un clic, depuis chaque lettre. Pour le reste, la politique de confidentialité du site www.alchymiste.be s'applique (contact : rgpd@alchymiste.be).

ARTICLE 7 — RÉSEAUX SOCIAUX

Ce tirage au sort n'est ni géré, ni parrainé, ni associé à Facebook, Instagram ou TikTok. Ces plateformes ne sont pas responsables de son déroulement.

ARTICLE 8 — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La participation implique l'acceptation du présent règlement. L'Alchymiste se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le tirage en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Le présent règlement est téléchargeable sur la page www.alchymiste.be/la-lettre. Il est aussi envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à info@alchymiste.be.

Le droit belge est applicable.